

## "Il devient risqué de se cacher dans un paradis fiscal"

LE MONDE | 14.08.09 | 14h52 • Mis à jour le 14.08.09 | 14h53

**A**u cours des dernières semaines, le Liechtenstein, les îles Vierges et les îles Caïmans ont annoncé des accords de coopération et d'échange de données permettant une levée progressive du secret bancaire dans le monde. Pascal Saint-Amans, expert de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et spécialiste de la lutte contre les paradis fiscaux, fait le point sur l'avancée de ces travaux initiés lors du G20 de Londres, le 2 avril.

Le Monde.fr ▼ PUBLICITE  
ÉDITION ABONNÉS  
**OFFRE SPÉCIALE ÉTÉ !**

**La plupart des centres financiers accusés d'opacité ont accepté de remettre en cause le secret bancaire. Les paradis fiscaux sont-ils sur le point de disparaître ?**

Depuis le sommet du G20 en avril, des progrès majeurs ont été accomplis. Près de 90 pays ont pris l'engagement de respecter les standards de l'OCDE et sont passés à l'acte en négociant des accords d'échanges d'informations, y compris bancaires.

Le Luxembourg et la Belgique, par exemple, ont en quelques mois conclu plus de douze accords majeurs qui lèvent le secret bancaire. C'est aussi le cas de la Suisse qui a conclu douze négociations et signera bientôt les accords. Les îles Caïmans, très réticentes pendant des années, négocient également activement. On vient d'ailleurs de les retirer de ce que l'on appelle la "liste grise".

Dans cette catégorie figurent aujourd'hui une quarantaine de pays qui vont de la principauté d'Andorre au Vanuatu, en passant par l'Uruguay. Des négociations ont lieu, mais ce n'est pas général.

### Qui sont les récalcitrants ?

Il n'y en a plus beaucoup, car même les pays dont on n'entendait pas parler se sont mis à négocier récemment, comme Samoa ou de plus petites juridictions telles que Sainte-Lucie ou Saint-Kitts. Hongkong et Singapour, eux, sont en train de faire évoluer leur législation pour être en mesure d'échanger les informations conformément au standard.

Il reste que d'autres juridictions n'ont pas bougé jusqu'à présent, ou peu, comme Panama. L'OCDE tient un compte précis et quotidien des avancées.

### L'OCDE va-t-elle et peut-elle prendre des sanctions ?

Elle n'en a pas le pouvoir, mais le G20 avait annoncé, le 2 avril, qu'il était prêt à prendre des mesures contre les pays récalcitrants. Cela relève de lui. On verra ce qui sera décidé lors du prochain G20 à Pittsburgh (Pennsylvanie), les 23 et 24 septembre.

### La levée du secret bancaire suffit-elle à faire disparaître la notion de paradis fiscal ? Ne pensez-vous pas, comme l'ex-juge anticorruption Eva Joly, qu'il faut aller plus loin ?

Le standard de l'OCDE consiste à échanger des renseignements, y compris bancaires ou fiduciaires (relatifs à un trust), à la demande. A tout moment, une administration peut ainsi réclamer à un autre pays de l'information sur ses contribuables, l'obtenir et taxer ce qui doit l'être. Il n'est donc plus possible de se cacher sans risque derrière un trust ou une société "boîte aux lettres" créée dans un centre offshore.

On peut aller plus loin, mais c'est déjà un changement radical.

### **Votre liste n'a-t-elle pas omis des petits paradis comme l'Etat américain du Delaware ou des zones franches en Chine ?**

Le problème du Delaware concerne l'identification des vrais propriétaires des sociétés. Il a été identifié et sera surveillé. Mais rappelons que les Etats-Unis ne sont pas Monaco. Ils échangent beaucoup d'informations.

Quant à la Chine, Hongkong et Macao sont traités séparément. Et ces deux juridictions ont pris des engagements pour se mettre en conformité avec les principes de l'OCDE. Elles sont d'ailleurs en train de modifier leurs lois pour être autorisées à échanger des informations bancaires.

### **Comment s'assurer que tous ces engagements seront respectés, que les informations transmises seront exactes ?**

Pour s'assurer que l'on passe des paroles aux actes, nous allons mettre en place un système de revue par les pairs comme cela existe pour la lutte contre le blanchiment d'argent (le GAFI) ou contre la corruption publique. Les pays s'examineront mutuellement.

C'est le principal objet du Forum mondial, qui réunira plus de quatre-vingts juridictions à Los Cabos (Mexique), les 1<sup>er</sup> et 2 septembre prochains. Il s'agit de faire en sorte que l'impulsion politique donnée par le G20 se traduise durablement dans les faits. Tous les pays ont désormais la conviction que le secret bancaire ne doit plus exister à des fins de fraude. Et c'est dans l'intérêt de tous de respecter les règles du jeu.

### **Quelles seront les conséquences économiques de cette transparence ? Certains paradis fiscaux seront-ils ruinés ?**

L'objectif est de restaurer de l'équité dans le système fiscal, de faire en sorte que tous les contribuables paient leur juste part d'impôt. Première conséquence : les recettes fiscales augmenteront. L'ampleur est difficile à évaluer, mais les enjeux sont importants. L'Irlande, qui a mis en place un système pour collecter l'argent de la fraude via les filiales offshore de ses banques locales, a récupéré 1 milliard d'euros d'impôts ! C'est colossal.

Quant aux pays qui ont mis fin au secret bancaire à des fins fiscales, ils devront se mettre en concurrence sur la qualité de leurs services et pas sur l'abus du secret ! C'est une avancée vers une concurrence plus durable et saine.

**Propos recueillis par Claire Gatinois**

---

### **De nouvelles normes**

**Définition** Un paradis fiscal est un pays doté d'un régime fiscal avantageux, voire inexistant, ou un centre offshore qui n'applique aucune réglementation sérieuse.

**Régulation** Le G20 de Londres s'est attaqué aux pays refusant de coopérer avec l'administration ou la justice contre la fraude fiscale ou le blanchiment d'argent.

**Punition** Sur la "liste noire" établie par l'OCDE figurent les pays qui refusent de livrer sur demande des informations fiscales et bancaires. La "liste grise" regroupe les centres financiers ayant promis de se conformer à ces règles. Sur la "liste blanche" figurent les pays ayant conclu des accords d'échange d'informations avec au moins douze Etats.

Article paru dans l'édition du 15.08.09

## Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr  
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du  
» Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Programme » Le Post.fr groupe

## Le Monde

» Abonnez-vous au  
*Monde* à -60%  
» Déjà abonné au  
journal



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui